

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 21 mars 2019 portant désignation au bureau du Conseil national des professions des arts visuels

NOR : MICD1905945A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 21 mars 2019, sont désignées membres du bureau du Conseil national des professions des arts visuels, pour une durée d'un an, les organisations syndicales et professionnelles suivantes :

- A. – Au titre des organisations syndicales et professionnelles d'artistes auteurs :
 - Le Comité des artistes-auteurs plasticiens (CAAP) ;
 - Le Syndicat national des artistes plasticiens - Confédération générale du travail (SNAP-CGT) ;
 - Le Syndicat national des sculpteurs et plasticiens (SNSP) ;
 - L'Union des photographes professionnels (UPP) ;
- B. – Au titre des organisations syndicales et professionnelles de diffuseurs :
 - Le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) ;
 - Le Comité professionnel des galeries d'art (CPGA) ;
 - La Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens (FRAAP) ;
 - Le Syndicat national des agences de photographie et d'illustration générale (SNAPIG).